



**POLICE** EST LAUSANNOIS

## **MARATHON DE LAUSANNE**

### **Dimanche 27 octobre 2024**

### **Restrictions de circulation**

*Madame, Monsieur,*

**Dimanche 27 octobre 2024**, le **Lausanne Marathon** se déroulera entre Lausanne et La Tour-de-Peilz. Dans le cadre de cette manifestation, les participants traverseront notre commune entre la Tour Haldimand et la Damataire-Sud.

Afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement de cette compétition de portée internationale, **la circulation sera interdite de 08h00 à 17h30 environ sur l'ensemble de la RC 777 c (avenue Général Guisan - avenue des Désertes - rte de Vevey)**. Les transports publics seront supprimés durant ces heures. Les riverains ne pourront gagner ou quitter que très difficilement leur domicile. Cette manœuvre ne devra s'effectuer qu'avec l'aide d'un planton de circulation et pour autant que la course le permette.

#### **PORT DE PULLY**

Les habitants du Port de Pully pourront gagner ou quitter leur domicile uniquement par le carrefour de la Damataire-Sud, pour autant que la manifestation ne soit pas perturbée.

#### **CHEMIN DE MALLIEU**

Les habitants du chemin de Mallieu pourront accéder par le chemin des Vignes et quitter via un couloir de circulation bas des Vignes-Damataire-Sud.

#### **ROUTE DE VEVEY (numéros impairs)**

Les habitants pourront gagner ou quitter leur domicile en empruntant un couloir de circulation aménagé au Nord du parcours en direction du carrefour de la Damataire.

#### **CHEMIN DE LA DAMATAIRE**

Les automobilistes résidant au chemin de la Damataire gagneront et quitteront leur domicile par l'avenue de Lavaux.

#### **CHEMIN DAVEL**

Le chemin Davel sera aménagé à double sens avec accès par la rue du Midi et sortie uniquement par le chemin des Osches.

**CHEMIN DE SOMAIS**

Le chemin de Somais sera aménagé à double sens avec accès et sortie uniquement par l'avenue de Villardin.

**AVENUE DE VILLARDIN**

L'accès sur l'avenue Général Guisan sera interdit.

**CHEMIN DE TOURRONDE - CHEMIN DE VERNEY**

Les habitants de ces deux artères pourront accéder à leur domicile uniquement depuis le chemin de Chamblandes en descendant le chemin de Tourronde. Ils ne pourront quitter ce secteur que par le chemin de Verney. Un couloir de circulation sera aménagé sur le trottoir Nord de l'avenue Général Guisan, entre les chemins de Tourronde et de Verney.

**CHEMIN DE CHAMPITTET - CHEMIN DU MANOIR - immeubles no 74-76-78 DE L'AVENUE GENERAL GUISAN**

Le chemin de Champittet sera aménagé à double sens avec accès et sortie uniquement sur le chemin de Chamblandes.

**AVENUE DE LA TOUR HALDIMAND – CHEMIN DE CYRANO**

Circulation totalement interdite entre 08h00 et 17h30 environ. Les riverains ne pourront pas quitter leur domicile en véhicule.

\*\*\*\*\*

Nous vous invitons à bien vouloir vous conformer à la signalisation, ainsi qu'aux instructions des agents et autres bénévoles de la Protection civile chargés de la police de la circulation.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de POLICE EST LAUSANNOIS (tél. 021 / 721.33.11).

Avec nos remerciements pour votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

POLICE EST LAUSANNOIS

Pully, le 16 octobre 2024